



COMMUNE DE FERNELMONT

AVIS ENQUETE PUBLIQUE – PERMIS D'ENVIRONNEMENT

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Référence Commune : ENVIRON/P.Env/C12/03-24 - ASSOCIATION FLAMAND

Réf. DPA Namur : 10014741/ODE.dti

Le Collège communal de Fernelmont informe la population qu'une enquête publique est ouverte dans le cadre de la demande de **permis d'environnement de classe 2** suivante :

Objet : Exploiter un ouvrage de prise d'eau existant « Puits foré Flamand P1 », pour irriguer 15 à 25 ha de cultures de légumes

Demandeur(s) : Association Michel Flamand et Quentin Flamand

Localisation : à 5380 BIERWART, au lieu-dit « Le Sart », sur la parcelle cadastrée Sion B n° 74 A 2

A l'examen du dossier de demande, l'ensemble des incidences ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable sur l'environnement. Il ressort que **les nuisances les plus significatives portent sur le risque de pollution des eaux souterraines**. En ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures. Il n'y a pas à craindre des effets cumulatifs avec des projets voisins de même nature. Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté à l'**Administration Communale**, auprès du **Service Urbanisme dont les bureaux sont situés rue Goffin, n° 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS**, du 17 avril 2024 au 03 mai 2024.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
12/04/2024	17/04/2024	Administration communale de FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS Le 03/05/2024 à 11h00	Collège communal de FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et **uniquement** sur rendez-vous ainsi que les mardis jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Administration communale, rue Goffin, n° 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du Service Urbanisme : Madame MANSENS Céline au 081/83.02.55 – E-mail : celine.manssens@ferneldmont.be et/ou Madame DELHALLE Valérie au 081/83.02.83 – E-mail : valerie.delhalle@ferneldmont.be

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- Du demandeur : Association Michel Flamand et Quentin Flamand SASPJ, rue de Troka, n°59 à 5380 BIERWART ;
- Du service urbanisme : aux adresses reprises ci-dessus ;
- Du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations – Direction de Namur-Luxembourg – Avenue Reine Astrid n° 39 à 5000 NAMUR – 081/71.53.00.

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande est le **Collège communal de Fernelmont** en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations ou réclamations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : ENVIRON/P.Env/C12/03-24 – ASSOCIATION FLAMAND

A Fernelmont, le 11 avril 2024 - Début d'affichage : le 12 avril 2024

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,
C. DEMAERSCHALK

La Bourgmestre,
C. PLOMTEUX